

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 MRC DE TÉMISCOUATA

Projet de plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Témiscouata le 12 février 2024.

Transmis à Recyc-Québec le 26 juin 2024 suite à une consultation publique tenue le 22 avril 2024.

Plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Témiscouata le 9 septembre 2024.

Plan de gestion entré en vigueur le 9 septembre 2024.



BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

L'information présentée dans les tableaux suivants reflète, de manière adéquate, l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Témiscouata. En effet, bien que non exhaustives, ces informations proviennent en grande partie des données liées aux services rendus par la RIDT.

Rappelons que les services de la RIDT desservent l'ensemble des générateurs du territoire pour les déchets, le recyclage, les matières organiques et les boues d'installations septiques. Il n'y a pas ou très peu d'autres services privés offerts pour ce type de matières et toutes les matières gérées par la RIDT sont pesées et suivies.

Pour les résidus de CRD, la RIDT dessert aussi tous les types de générateurs (par ses 4 écocentres) et l'entreprise Matrec (anciennement Conteneurs KRT, par son service de roll-off) dessert directement les plus gros générateurs.

Ainsi grâce à l'évaluation et l'inventaire des différents types de matières résiduelles générées au Témiscouata, il est possible de dresser le bilan général suivant :

Tableau 21 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles – Année 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières recyclables	2 278 t.	1 603 t.	3 881 t.	59 %	75 %
Matières organiques	1 335 t.	2 185 t.	3 520 t.	38 %	60 %
Résidus CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	70 %
Encombrants	763 t.	85 t.	848 t.	90 %	N.D.
Résidus domestiques dangereux	124 t.	65 t.	189 t.	66 %	N.D.
Autres matières*	1 573 t.	284 t.	1 857 t.	85 %	
Déchets	0 t.	3 853 t.	3 853 t.	N.D.	
TOTAL	13 349 t.	10 247 t.	23 596 t.	57 %	
Boues municipales et d'installations septiques	342 t.	0 t.	342 t.	100 %	60 %

* Les autres matières comprennent les textiles, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés, les contenants consignés et les plastiques agricoles et acéricoles

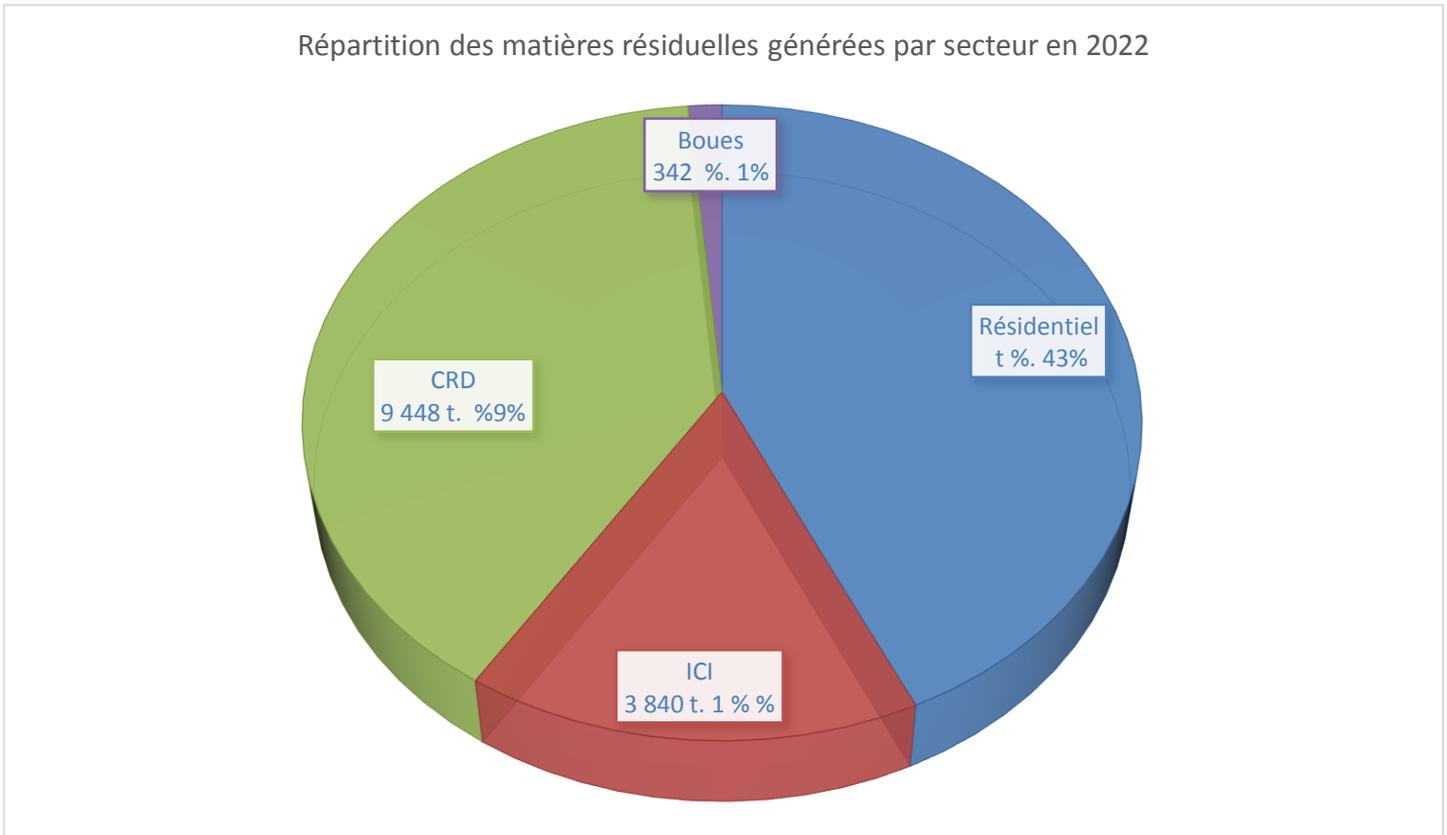
Tableau 22 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022)

SECTEUR	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Ratio d'enfouissement
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	4 957 t.	5 351 t.	10 308 t.	48 %	274 kg/hab./an
ICI	1 116 t.	2 724 t.	3 840 t.	29 %	140 kg/hab./an
CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	111 kg/hab./an
Boues	342 t.	0 t.	342 t.	100 %	0 kg/hab./an
TOTAL	13 691 t.	10 247 t.	23 938 t.	57 %	525 kg/hab./an

Comme on peut le constater, les matières résiduelles générées par le secteur résidentiel représentent près de la moitié des quantités totales (43 %) suivies par le secteur CRD (39 %).

Cependant, le secteur ICI possède le taux de valorisation le plus bas (29 %) et les matières enfouies de ce secteur sont donc les moins bien triées dans la région.

Figure 8 Répartition des matières résiduelles générées par secteur au Témiscouata – Année 2022

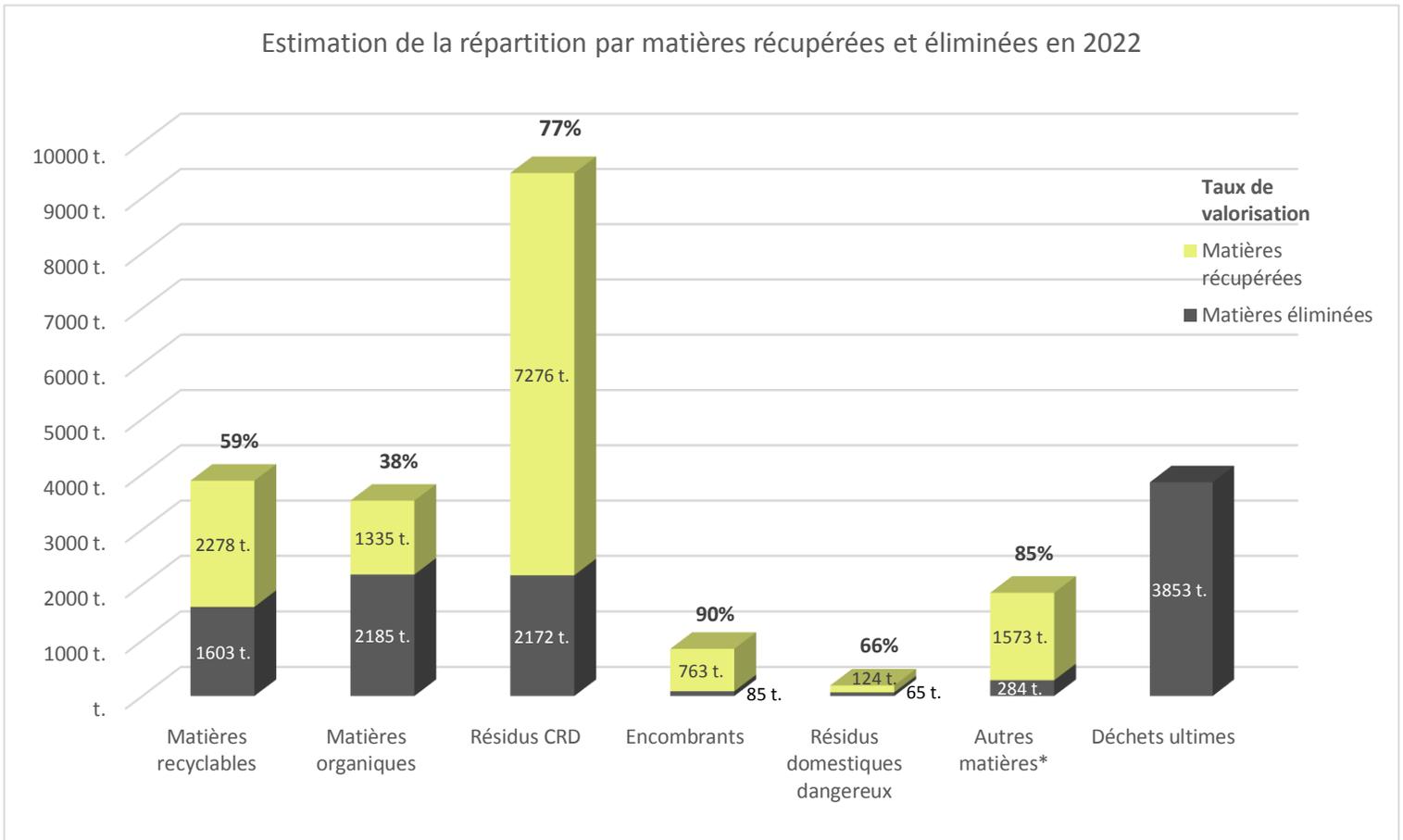


La figure suivante illustre les performances 2022 de récupération/valorisation de la MRC de Témiscouata pour les différentes matières, tous secteurs confondus.

On note que les services mis en place pour détourner les résidus de CRD et les encombrants du LET portent fruit, car le taux de valorisation est respectivement de 77 % et 90 %. C'est une bonne nouvelle, car ces matières sont généralement celles qui prennent le plus de place lors des opérations d'enfouissement.

Pour plusieurs autres matières, même s'il reste des efforts importants à faire pour arriver aux objectifs fixés, on note que l'on récupère plus que l'on enfouit. C'est le cas pour les matières recyclables (59 %), les résidus domestiques dangereux (66 %), les textiles (56 %) et les plastiques agricoles et acéricoles (55 %).

Figure 9 Répartition par type de matières récupérées et éliminées au Témiscouata – Année 2022



COMPARAISON AVEC LE PRÉCÉDENT PGMR

La mise à jour du PGMR doit permettre de voir l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Témiscouata, on note des changements suivants :

- Les méthodes de calculs de l'inventaire et la précision des données recueillies (tonnages pesés, caractérisation, etc.) permettent d'avoir un portrait plus réaliste de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Témiscouata en 2022 qu'en 2013.
- **La quantité totale de matières résiduelles générées est en hausse d'environ 13 % à 23 938 tonnes.**
 - Le secteur CRD est en hausse de 63 %
 - Le secteur ICI est en hausse de 28 %
 - Le secteur résidentiel est en baisse de 10 %

Tableau 23 Comparaison de la génération des matières résiduelles par secteur au Témiscouata entre 2013 et 2022

SECTEUR	Résidentiel	ICI	CRD	Boues	Total
2013	11 398 t.	2 991 t.	5 780 t.	930 t.	21 099 t.
2022	10 308 t.	3 840 t.	9 448 t.	342 t.	23 938 t.
Variation	-1 090 t. -10 %	849 t. 28 %	3 668 t. 63 %	-588 t. -63 %	2 839 t. 13 %

- **La quantité totale de matières résiduelles récupérées est globalement en hausse de 41 %** et atteint 13 349 tonnes en 2022 (9 461 tonnes en 2013).
 - Les matières recyclables récupérées sont en baisse de 243 t. (- 10 %)
 - Les matières organiques récupérées sont en hausse de 145 t. (+ 12 %)
 - Les encombrants récupérés sont en hausse de 730 t. (+ 2 178 %)
 - Les RDD récupérés sont en hausse de 39 t. (+ 46 %)
 - Les résidus CRD récupérés sont en hausse de 3 052 t. (+ 72 %)
- **Le ratio global d'enfouissement pour 2022 est de 525 kg/hab./an (10 247 t.)** alors qu'il était de 522 kg/hab./an (10 786 t.) en 2013. **Il reste donc stable malgré l'augmentation des tonnages générés.**
 - Pour le secteur résidentiel baisse de 22 % *274 kg/hab./an (2022) contre 315 kg/hab./an (2013)*
 - Pour le secteur ICI hausse de 9 % *140 kg/hab./an (2022) contre 128 kg/hab./an (2013)*
 - Pour le secteur CRD hausse de 48 % *111 kg/hab./an (2022) contre 75 kg/hab./an (2013)*

Tableau 24 Comparaison de la génération et du taux de valorisation par type de matières résiduelles au Témiscouata entre 2013 et 2022

SECTEUR		Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants	RDD	CRD	Autres matières*	Déchets
2013	Généré	4 081 t.	5 582 t.	372 t.	153 t.	5 780 t.	2 168 t.	2 111 t.
	Valorisé	62 %	21 %	9 %	56 %	73 %	65 %	N.A.
2022	Généré	3 881 t.	3 520 t.	848 t.	189 t.	9 448 t.	1 857 t.	3 853 t.
	Valorisé	59 %	38 %	90 %	66 %	77 %	85 %	N.A.
Variation du tonnage généré		-200 t. -5 %	-2 062 t. -37 %	476 t. 128 %	36 t. 24 %	3 668 t. 63 %	-311 t. -14 %	1 742 t. 82 %

* Les autres matières sont constituées des textiles, des pneus, des contenants consignés, des véhicules hors d'usage et des plastiques agricoles et acéricoles.

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Comme on peut le constater, les différents services mis à la disposition des citoyens dans la région permettent d'éviter l'enfouissement d'une multitude de matières et les performances sont variables mais le taux de valorisation moyen est de 48 %.

Des efforts de tri et d'utilisation des services restent à faire au niveau des matières recyclables et des matières organiques pour atteindre les cibles fixées par le Gouvernement. La gestion du textile peut aussi être améliorée.

Les quantités enfouies dans la MRC de Témiscouata étant bien connues, l'inventaire a été ajusté en fonction de celles-ci mais aussi en tenant compte de la répartition de la caractérisation faite au LET de Dégelis. Quand les données n'étaient pas disponibles, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé.

Pour les calculs de l'année 2022, les tonnages éliminés déjà évalués pour chaque type de matières (matières recyclables, matières organiques, encombrants, RDD, textiles, pneus et contenants consignés, etc.) sont soustraits du total des déchets enfouis en bacs roulants pour ne pas être comptabilisés en double dans l'élimination résidentielle.

Tableau 39 Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel 2022

En tonnes	Récupéré		Éliminé		Généré		Taux de mise en valeur
Matières recyclables	1 384 t.	71 kg/hab./an	1 173 t.	60 kg/hab./an	2 557 t.	131 kg/hab./an	54 %
Matières organiques	1 243 t.	63 kg/hab./an	1 486 t.	77 kg/hab./an	2 729 t.	140 kg/hab./an	45 %
Encombrants	763 t.	39 kg/hab./an	85 t.	4 kg/hab./an	848 t.	43 kg/hab./an	90 %
RDD	124 t.	6 kg/hab./an	65 t.	3 kg/hab./an	189 t.	9 kg/hab./an	66 %
Autres matières	1 443 t.	74 kg/hab./an	178 t.	Kg/hab./an	1 621t.	83 kg/hab./an	89 %
<i>Textiles</i>	150 t.	8 kg/hab./an	117 t.	6 kg/hab./an	267 t.	14 kg/hab./an	56 %
<i>Véhicules hors d'usage</i>	912 t.	47 kg/hab./an	0 t.	0 kg/hab./an	912 t.	47 kg/hab./an	100 %
<i>Pneus usagés</i>	284 t.	15 kg/hab./an	0 t.	0 kg/hab./an	284 t.	15 kg/hab./an	100 %
<i>Contenants consignés</i>	97 t.	5 kg/hab./an	61 t.	3 kg/hab./an	158 t.	8 kg/hab./an	61 %
Déchets	0 t.		2 364 t.	121 kg/hab./an	2 364 t.	121 kg/hab./an	
<i>Déchets – Bacs roulants</i>	0 t.		1 984 t.	102 kg/hab./an	1 984 t.	102 kg/hab./an	
<i>Déchets – Encombrants</i>	0 t.		22 t.	1 kg/hab./an	22 t.	1 kg/hab./an	
<i>Déchets – Écocentres</i>	0 t.		358 t.	18 kg/hab./an	358 t.	18 kg/hab./an	
TOTAL	4 957 t.	254 kg/hab./an	5 351 t.	275 kg/hab./an	10 308 t.	529 kg/hab./an	48 %

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR ICI

Comme pour le secteur résidentiel, pour les calculs de l'année 2022, les tonnages éliminés déjà évalués pour chaque type de matières (matières recyclables, matières organiques et plastiques agricoles) sont soustraits du total des déchets enfouis en conteneurs pour ne pas être comptabilisés en double dans l'élimination par les ICI. Les tonnages de déchets de type CRD enfouis sont aussi retirés, car ils sont comptabilisés dans l'évaluation de l'inventaire du secteur CRD.

Tableau 45 Bilan des matières résiduelles du secteur ICI 2022

en tonnes	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de mise en valeur
Matières recyclables	894 t. 46 kg/hab./an	430 t. 22 kg/hab./an	1 324 t. 68 kg/hab./an	67 %
Matières organiques	92 t. 5 kg/hab./an	699 t. 35 kg/hab./an	791 t. 40 kg/hab./an	12 %
Plastiques agricoles et acéricoles	130 t. 7 kg/hab./an	106 t. 5 kg/hab./an	236 t. 12 kg/hab./an	55 %
Déchets	0 t.	1 489 t. 76 kg/hab./an	1 489 t. 76 kg/hab./an	
Déchets collecte en conteneurs	0 t.	1 271 t. 65 kg/hab./an		
Déchets industriels	0 t.	204 t. 10 kg/hab./an		
Carcasses d'animaux	0 t.	9 t. 0.5 kg/hab./an		
Matériaux contenant de l'amiante ou MRS	0 t.	5 t. 0.3 kg/hab./an		
TOTAL	1 116 t. 57 kg/hab./an	2 724 t. 140 kg/hab./an	3 840 t. 197 kg/hab./an	
Déchets CRD enfouis	0 t.	350 t. 18 kg/hab./an		

BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR CRD

Le manque de données précises dans la répartition des principales matières constituant les CRD empêche de faire une ventilation réaliste.

Les données fournies par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec comportent une très grande marge d'erreur par rapport aux données réelles collectées et elles ne peuvent donc pas être utilisées.

Tableau 48 Bilan des matières résiduelles du secteur CRD 2022

en tonnes	Récupéré		Éliminé		Généré		Taux de mise en valeur
Résidus CRD	7 276 t.	373 kg/hab./an	2 172 t.	111 kg/hab./an	9 448 t.	485 kg/hab./an	77 %
TOTAL	7 276 t.	373 kg/hab./an	2 172 t.	111 kg/hab./an	9 448 t.	485 kg/hab./an	77 %

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX

Dans les dernières années, la RIDT et les 19 municipalités ont priorisé la mise en place de services de proximité facilement accessibles pour l'ensemble des utilisateurs.

- ✓ Chaque résidence ou ICI est donc desservi par la collecte des déchets et du recyclage;
- ✓ Tous ont accès aux moyens nécessaires pour trier et composter les matières organiques d'origine végétale ou animale, en petite ou grande quantité;
- ✓ Chaque municipalité dispose d'un site permettant de recevoir des quantités plus importantes de résidus verts, de branches ou de résidus domestiques dangereux;
- ✓ Pour toutes les autres matières, (CRD, encombrants, pneus, tubulures, etc.), l'ensemble des utilisateurs a accès à un réseau de quatre (4) écocentres ouverts à l'année et bien répartis sur le territoire.

Ainsi, chacun est en mesure de faire sa part dans le tri des matières résiduelles dans la région, que cela soit à la maison, au chalet, au travail, à l'école ou lors d'activités communautaires ou extérieures.

La RIDT reste toujours à l'affût de nouveaux services qu'il serait possible de mettre en place pour limiter les déchets enfouis dans son LET, mais il est nécessaire de prendre en compte de nombreux facteurs pour avoir une vision à long terme.

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME DE GESTION EN PLACE

Une analyse des forces et des faiblesses a été réalisée pour les différents secteurs afin d'anticiper au mieux les orientations à prendre et les objectifs à atteindre.

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel ICI	<p>Collecte sélective bien implantée sur le territoire avec des bacs roulants et/ou des conteneurs à chaque unité d'occupation.</p> <p>Fonctionnement et consignes uniformes sur les 19 municipalités de la MRC.</p>	<p>Manque de cohérence dans les consignes de tri des matières recyclables entre les régions.</p> <p>Perplexité de nombreux citoyens sur le recyclage réel des matières triées à cause de la mauvaise presse régulière.</p> <p>Absence d'aires de tri dans les lieux publics.</p> <p>Changement de comportement et non-respect des consignes en dehors de la maison.</p> <p>Frais liés à l'achat des bacs roulants supplémentaires pour les utilisateurs qui en ont besoin de plusieurs.</p> <p>Modification de certains bacs à recyclage pour être utilisés pour les déchets.</p> <p>Contamination par des déchets qui se retrouvent avec le recyclage et beaucoup de recyclage qui se retrouve encore avec les déchets.</p>

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel	<p>Plusieurs comptoirs de linge couvrent le territoire.</p> <p>Boutique de réemploi pour les biens et les meubles provenant des écocentres jumelés à Livr’Avenir pour la mise en valeur des surplus de textile.</p>	<p>Absence de dépôts pour les textiles dans chaque municipalité.</p> <p>Manque d’espace, de personnel ou de ressource financière pour mener à bien la mission des friperies ou organismes en lien avec la GMR.</p> <p>Possibilités limitées pour le réemploi de divers biens et matériaux sur le territoire.</p>
Résidentiel ICI CRD	<p>Réseau de 4 écocentres bien répartis, accessibles gratuitement, sans limite et sans justificatif, toute l’année. Situés à 20 minutes ou moins au maximum.</p> <p>Contrat de traitement des CRD par appel d’offres avec un centre de tri reconnu par le programme de Recyc-Québec.</p>	<p>Absence de concurrence au niveau de plusieurs services (collecte, transport et traitement).</p> <p>Éloignement des grands centres et réglementation complexe limitent les possibilités de nouveaux débouchés ou augmentent leur coût.</p>
Résidentiel ICI	<p>Disponibilité et gratuité de tous les moyens pour gérer les matières organiques pour 100 % des unités d’occupation et 100 % des ICI</p>	<p>Utilisation des composteurs domestiques non systématique et plusieurs distribués ne sont pas utilisés.</p> <p>Manque d’habitude pour l’utilisation des conteneurs d’apports volontaires sur le territoire, surtout pour les multi-logements.</p> <p>Difficulté au niveau de plusieurs organisations gouvernementales (réseau scolaire et réseau de la santé) à intégrer le tri des matières organiques et même le recyclage pour certains.</p> <p>Manque d’exemplarité dans certaines municipalités ou organismes publics pour une saine gestion des matières résiduelles.</p>
Résidentiel	<p>Facilité d’accès et proximité de plusieurs services de base (résidus verts, branches, RDD, recyclage, etc.).</p> <p>Multitude des points de dépôts (16 municipaux, 4 écocentres et 60 mini-collecte)</p>	<p>Manque de suivi du fonctionnement des dépôts municipaux par le personnel municipal.</p> <p>Mauvaise utilisation des zones de tri par certains utilisateurs et difficulté à identifier les responsables.</p> <p>Multitude des sites à superviser par le personnel de la RIDT et réactivité des fournisseurs pour les vider.</p>

Secteur	Forces	Faiblesses
Résidentiel ICI	<p>Fréquence de collecte aux 2 semaines en alternance pour les bacs roulants à déchets et ceux à recyclage.</p> <p>Collecte des encombrants seulement une fois par année et sur inscription.</p> <p>Tri des encombrants déchargés au LET pour en valoriser le plus possible.</p>	<p>Augmentation constante des coûts de collecte.</p> <p>Difficulté d'accès à certains endroits pour les services de collecte et nécessité de mutualisation des contenants de collecte.</p> <p>Immensité du territoire et étalement des unités d'occupation à desservir obligent les camions à passer devant chaque unité d'occupation chaque semaine pour faire la collecte, même si certains ne sortent pas leur bac à chaque fois.</p>
Résidentiel	<p>Réglementation uniforme pour la gestion des vidanges d'installations septiques.</p> <p>Suivi régulier de la vidange des installations septiques.</p> <p>Compilation des informations dans des bases de données structurées.</p> <p>Aucun enfouissement de boue municipale ou d'installation septique.</p>	<p>Manque de suivi pour la conformité de nombreuses installations septiques.</p> <p>Manque de connaissance des propriétaires sur l'utilisation et l'entretien de leur système septique.</p> <p>Nécessité de faciliter et systématiser la transmission d'informations liée à l'émission des permis entre la MRC, les municipalités et la RIDT pour les installations septiques et leur entretien.</p> <p>Manque de concertation entre municipalités pour maximiser les travaux liés à la vidange des boues municipales.</p>
Résidentiel ICI	<p>Participation de la RIDT et mise en place sur le territoire de tous les services disponibles par le biais des REP existantes.</p>	<p>Difficulté de certains fournisseurs à rendre les services liés aux REP et obligation d'utiliser leurs services.</p> <p>Nécessité d'intégrer de nouveaux matériaux spécifiques sous des REP pour assurer leur valorisation.</p>
Résidentiel	<p>Efforts soutenus de communication et de sensibilisation par le biais de l'aide-mémoire de collecte, du site web ridt.ca, des réseaux sociaux et autres, de séances d'information sur le compostage domestique.</p> <p>Intérêt et participation croissante de la population à l'utilisation des services existants.</p> <p>Augmentation des utilisateurs dans les écocentres et des tonnages recueillis pour éviter l'enfouissement.</p>	<p>Manque de connaissance des citoyens concernant les services disponibles, les ressources existantes et les consignes de tri.</p> <p>Manque de connaissance des utilisateurs sur les enjeux liés à la GMR et les performances sur le territoire.</p> <p>Absence de sensibilisation scolaire pour aller rencontrer les jeunes adultes de demain.</p> <p>Absence de personnel terrain dédié à la sensibilisation et à l'utilisation des services en GMR.</p>

Secteur	Forces	Faiblesses
Général	<p>Regroupement de toutes les compétences et services régionaux en GMR au sein de la RIDT.</p> <p>Centralisation du suivi et des réclamations liés aux services à la RIDT.</p> <p>Concertation régionale régulière par le biais du conseil d'administration de la RIDT (19 élus) et par la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata.</p> <p>Systèmes de suivis implantés pour le suivi des services (GPS, bordereau de travail, pesée, prise de photos, GPS, outils web (BORIS, Progression, Innovasuite).</p> <p>Réalisation d'une caractérisation des déchets à destination en 2021.</p>	<p>Certaines municipalités se sont beaucoup dégagées de la gestion des matières résiduelles auprès de leur population (sensibilisation, information, etc.).</p> <p>Absence de réglementation municipale à jour sur la gestion des matières résiduelles et les contenants.</p> <p>Manque de règles établies claires et de coercition pour les utilisateurs.</p> <p>Absence d'incitatif financier ou de programme de subvention aux citoyens pour éviter de tout mettre aux poubelles.</p> <p>Absence de sensibilisation au tri des CRD lors des émissions de permis municipaux.</p>
Général	<p>Présence d'un lieu d'enfouissement technique régional directement exploité par la RIDT.</p> <p>Présence d'un centre de transfert pour les matières recyclables appartenant à la RIDT et accessible au transporteur au besoin.</p> <p>Limitation de l'accès au lieu d'enfouissement aux déchets à enfouir grâce à l'obligation d'utiliser l'éco-centre situé à l'entrée, y compris pour les CRD et les ICI.</p>	<p>Durée de vie limitée au volume maximum autorisé et aucune possibilité d'agrandissement.</p> <p>Utilisation principale pour les déchets provenant des services municipaux ce qui limite les sources de revenus d'exploitation.</p> <p>Absence de lieux de traitement pour les CRD et les matières organiques directement sur le territoire de la MRC de Témiscouata.</p> <p>Présence de plusieurs dépotoirs clandestins sur les terres publiques ou municipales.</p> <p>Manque d'information sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.</p>
ICI	<p>Mise en place de différentes démarches de concertation des ICI dans le cadre de l'économie circulaire par la SADC et ses partenaires.</p>	<p>Intégration des tonnages enfouis de certains déchets industriels non valorisables (boues papetières) dans les calculs de performance du programme de redistribution des redevances à l'enfouissement pénalise la RIDT.</p>

PISTE DES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER POUR AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS

Avec les services accessibles actuellement, pour inciter les gens à mieux trier leurs matières résiduelles, plusieurs approches peuvent être efficaces. Bien que les motivations puissent varier d'une personne à l'autre, voici quelques éléments qui semblent être pertinents :

- **Information claire et pertinente** : Fournir des informations claires sur l'importance du tri des déchets, les avantages environnementaux et les conséquences financières d'une mauvaise gestion peut sensibiliser les gens et les encourager à agir.
- **Sensibilisation par le biais des différents médias** : Des campagnes de sensibilisation à plus grande échelle dans les médias ou dans les communautés locales, peuvent avoir un impact significatif en attirant l'attention sur l'importance du tri des déchets.
- **Éducation dès le plus jeune âge** : Intégrer des programmes éducatifs sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles peut aider à créer une habitude dès le plus jeune âge, influençant positivement les gestes de tri tout au long de la vie.
- **Facilité d'accès au tri** : Rendre le processus de tri aussi facile que possible peut inciter les gens à participer. Des infrastructures bien conçues et pratiques d'accès ainsi que des contenants de tri clairement identifiés peuvent encourager les bons comportements.
- **Incitations financières** : Des incitations financières comme une tarification liée à l'utilisation du service ou la gratuité d'accès à certaines installations de tri peuvent être motivantes pour certains utilisateurs.
- **Réglementation adaptée** : Grâce à une réglementation adaptée aux nouveaux services et connue des utilisateurs, certaines mauvaises habitudes peuvent se transformer en bon geste.
- **Responsabilisation sociale** : Encourager un sentiment de responsabilité sociale ou de reconnaissance en montrant que le tri des déchets contribue à l'amélioration de la communauté et à la protection de l'environnement peut motiver les gens à adopter des pratiques de tri plus responsables.
- **Engagement communautaire** : Encourager la participation communautaire en organisant des événements de nettoyage, des journées de sensibilisation ou des initiatives de tri collectif peut créer un sentiment d'appartenance et d'engagement envers des pratiques durables.

En combinant ces approches, il est possible de créer un environnement propice au tri, encourageant ainsi une participation plus active de la part des utilisateurs.

PRINCIPAUX ENJEUX PRIS EN CONSIDÉRATION

Parmi la multitude de mesures prévues dans le PGMR, il apparaît que plusieurs enjeux principaux sont à prendre en considération pour l'atteinte des objectifs d'ici 2031 :

- L'adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières;
- Le maintien, l'optimisation et le développement des services et la mise en concurrence des fournisseurs;
- La multiplication des moyens de communication et d'accompagnement;
- L'implication et la responsabilisation des ICI dans la GMR;
- Le financement, l'acquisition de connaissances et les moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR.

ADHÉSION DES CITOYENS À LA GESTION DE PROXIMITÉ POUR LEURS MATIÈRES

Comme cela a déjà été mentionné, du fait de l'étendue du territoire, de la faible densité d'unités d'occupation et des coûts liés aux collectes, une des orientations prises est d'inciter les utilisateurs à gérer le plus possible leurs matières résiduelles directement dans leur milieu de vie, en limitant les collectes.

Bac à recyclage, compostage domestique, herbicyclage, feuillicyclage, dépôts municipaux pour les résidus verts, les branches ou les RDD sont tous des moyens de proximité gratuits qui sont déjà en place.

Il faut cependant reconnaître que de nombreux utilisateurs ne connaissent pas encore bien ces possibilités ou les consignes qui y sont reliées, préférant déposer de nombreuses matières avec les déchets.

Les principes de réduction à la source et de réutilisation sont aussi trop méconnus du grand public, car les opportunités de les mettre en pratique dans leur milieu peuvent être assez limitées.

La région est aussi touristique et le nombre de villégiateurs qui proviennent de l'extérieur du territoire entraîne certains défis au niveau de l'utilisation des services mise en place, notamment car bien des gens se préoccupent moins de leurs habitudes en dehors du foyer.

Pour terminer, de grands territoires publics sont utilisés pour diverses activités récréatives et la gestion des matières résiduelles sur ceux-ci est compliquée. De nombreux dépôts sauvages de déchets en tous genres sont retrouvés régulièrement sur ces espaces.

MAINTIEN, OPTIMISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS

Il y a peu de fournisseurs de services privés qui travaillent directement avec les citoyens ou les entreprises (à l'exception des CRD pour les entrepreneurs), car la très grande majorité des utilisateurs ont accès aux services municipaux.

La RIDT possède l'ensemble des compétences en gestion des matières résiduelles et gère donc tous les services mis en place. À part pour la gestion des dépôts municipaux, des écocentres et du lieu d'enfouissement technique, toutes les opérations de collecte, transport et traitement des matières résiduelles sont données à contrat, par appel d'offres public.

On constate depuis les dernières années, une réorganisation importante au niveau de ses fournisseurs qui se traduit par un nombre de soumissionnaires moins nombreux et des tarifs à la hausse.

Au fur et à mesure du renouvellement des contrats, il sera opportun d'analyser les avantages et inconvénients de revoir les modes de fonctionnement actuels afin d'optimiser les coûts des services rendus. Cela peut aussi se traduire par le développement de nouvelles méthodes ou débouchés qui permettrait de maximiser les retombées économiques et sociales dans la région.

De plus, les nombreuses modifications réglementaires récentes ou à venir, entraîneront de nouveaux services pour améliorer ou renforcer la gestion des matières résiduelles. On peut notamment penser à la modernisation du système de consignation, la mise en place de nouvelles REP ou l'uniformisation du système de la collecte sélective. Ces différents éléments devront être intégrés au mieux avec les services actuels.

MULTIPLICATION DES MOYENS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs est la pierre angulaire de la réussite pour les différents projets et services mis en œuvre. L'appropriation de ceux-ci par les utilisateurs est la clé du succès et chaque milieu doit être informé comme il se doit pour assurer une qualité de services et une qualité des matières recueillies.

Chacun ayant une sensibilité et une approche différente à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles, il sera important de ne pas trop cibler précisément mais plutôt de faire de la sensibilisation par tous les moyens disponibles et dans tous les types de milieux.

La communication de proximité devra être privilégiée, car il semble qu'elle est la plus efficace, notamment par les bulletins municipaux ou bien par les organismes du milieu mais aussi par la présence de personnes-ressources sur le terrain, dans les écoles ou disponibles auprès des ICI.

Au niveau des messages à transmettre, pour permettre aux gens de se sentir impliqués, il faut communiquer sur des faits réels et concrets qui les touchent directement, tout en démystifiant certaines idées reçues. La simplicité des actions à poser, avec les services disponibles, et le fait que chaque petit geste compte devra aussi être mis de l'avant dans les communications.

IMPLICATION ET RESPONSABILISATION DES ICI DANS LA GMR

Les industries, commerces et institutions représentent près du tiers des matières résiduelles enfouies au Témiscouata, qu'elles soient collectées directement par les services municipaux ou apportées au LET par les ICI concernées.

Le type de matériaux générés et leur quantité varient grandement d'un type d'ICI à l'autre mais il est essentiel que chacune prenne les moyens nécessaires pour que leur personnel ou leurs clientèles fassent les bons gestes de tri.

Au Témiscouata, la RIDT devra continuer d'être la courroie de transmission pour les projets en lien avec la gestion des matières résiduelles. Elle servira de facilitateur pour que les organismes et entreprises du milieu prennent en main ces projets tout en s'assurant que les services répondent aux objectifs fixés.

Grâce à de l'accompagnement personnalisé, de nouveaux services ou débouchés pourraient être développés afin de répondre à des besoins plus spécifiques qui seraient mis en lumière.

Que cela soit dans les établissements municipaux, scolaires, dans le réseau de santé ou bien encore dans les commerces de proximité, les établissements de restauration, d'hébergement ou les industries, les bonnes pratiques de tri devront être mises de l'avant, avec des contenants adéquats et bien identifiés.

Pour les ICI qui ne participeraient pas aux efforts en lien avec la limitation de l'enfouissement, et ce malgré la sensibilisation et la présence de services nécessaires, des mesures réglementaires ou tarifaires pourraient être mises en œuvre, afin de les responsabiliser.

FINANCEMENT, ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET MOYENS DE CONTRÔLE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES EN GMR

Offrir des services diversifiés en gestion des matières résiduelles dans une région rurale représente un défi technique mais aussi financier. Les services municipaux doivent souvent pallier le manque de disponibilité des ressources privées.

Les différents programmes gouvernementaux de subvention ou de financement ainsi que la tarification des services de la RIDT ou des municipalités devront s'adapter pour s'arrimer aux différents enjeux et à la réglementation à jour.

En dehors des activités de collecte et de traitement, l'allongement de la durée de vie du LET situé à Dégelis doit être une priorité. En effet, moins y enfouir de déchets à un double avantage :

- En étirant les investissements pour la construction de cellules au LET et en limitant les montants versés en redevances à l'enfouissement cela permet de faire des économies réelles pour chaque année d'utilisation supplémentaire;
- En conservant la possibilité de gérer une grande partie des matières résiduelles directement dans la MRC de Témiscouata cela permet de garder le contrôle sur le choix des moyens à mettre en place pour la GMR en limitant la dépendance à d'autres fournisseurs.

Afin d'arriver à limiter les augmentations de coûts pour ces différents services, il sera nécessaire que ceux-ci soient optimisés et que leur utilisation soit maximisée.

À partir de l'ensemble des informations et données recueillies par les systèmes de suivi déjà en place (tonnage, GPS, registre d'utilisation, photos/vidéos), des orientations devront être prises pour mieux contrôler la gestion des matières résiduelles.

CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Dans la MRC de Témiscouata

Les 4 écocentres de la RIDT couvrent adéquatement le territoire et une mise à jour de leur fonctionnement et affichage a été faite récemment. Même si l'espace peut être restreint dans deux d'entre-eux, leur capacité est suffisante pour assurer leur mission lors des prochaines décennies.

Les 16 dépôts municipaux qui reçoivent certaines catégories de matériaux ont été installés en 2022. Leur conception minimaliste mais fonctionnelle devrait permettre de durer dans le temps sans nécessiter d'investissements importants.

Le lieu d'enfouissement technique de la RIDT situé à Dégelis répond à toutes les normes en vigueur et sa capacité devrait permettre de l'exploiter jusqu'en 2046. Si les objectifs de détournement de l'enfouissement prévus dans ce PGMR sont atteints, sa durée de vie pourrait s'allonger de quelques années.

La plateforme de gestion et de compostage des boues municipales et d'installations septiques de l'entreprise Simetech Environnement poursuit ses opérations régulières. L'entreprise prévoit d'y apporter certains ajustements et des investissements devront donc y être faits pour assurer la continuité.

En dehors du Témiscouata

Avec le nouveau fonctionnement de la collecte sélective et sa prise en charge par Éco-Entreprise Québec, la RIDT ne gèrera plus le contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables. On peut cependant penser que le nouveau centre de tri de la Société VIA qui a été construit en 2021 à Rivière-du-Loup saura répondre à la demande.

Pour les résidus organiques triés à la source, l'usine de biométhanisation de la SÉMER a la capacité de recevoir les matières en provenance de la MRC de Témiscouata. Il sera cependant important de s'assurer que les conditions d'accès soient cohérentes, tant au niveau du tarif facturé que pour s'assurer que les ROTS y seront bien valorisés, même en cas de difficulté de l'usine.

Le centre de tri de Conteneurs KRT, à Rivière-du-Loup, a été acheté récemment par Matrec (division de GFL) et sa capacité semble suffisante pour y recevoir l'ensemble des CRD générés dans la région.

DROIT DE REGARD

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Le LET de la RIDT est exploité en vertu d'une autorisation de volume datant de 1979 et reçoit exclusivement des déchets à enfouir provenant de l'une ou l'autre des 19 municipalités de la MRC de Témiscouata. Lorsque le volume maximal d'enfouissement aura été atteint, le LET devra fermer ses portes et une autre solution pour l'enfouissement des déchets devra être trouvée.

Comme elle l'avait déjà exprimé dans son dernier PGMR adopté, et du fait de la capacité limitée de son lieu d'enfouissement technique régional, la MRC de Témiscouata entend interdire la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

La frontière avec le Nouveau-Brunswick d'un côté et la présence d'un important LET à Cacouna et d'un autre à Rimouski, qui desservent déjà l'ensemble des MRC limitrophes, permettent de croire qu'aucune matière provenant de municipalités extérieures à la MRC n'aurait de raison d'être enfouie au LET situé à Dégelis.

Pour cela, seules les matières résiduelles provenant des municipalités situées sur le territoire de la MRC seront acceptées. Le LET de Dégelis est cependant en mesure de continuer à recevoir différents matériels de recouvrement comme des sols contaminés ou autres, même s'ils viennent d'en dehors du territoire couvert.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR

Comme cela a été décrit précédemment, l'objectif poursuivi par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et les différents plans d'action, stratégies ou règlements qui y sont liés, est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Différents objectifs sont donc prévus par le plan d'action 2019-2024 et la SVMO et le PGMR de la MRC de Témiscouata devra permettre de les atteindre, voir de les dépasser lorsque possible.

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (*résidus alimentaires, résidus verts et boues*);
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
(*Résidus alimentaires, résidus verts, boues, bois, papier et carton*)
- Réduire de 270 000 t équivalent CO² les émissions de gaz à effet de serre en 2030.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de concourir à l'atteinte des objectifs visés par le gouvernement, dans le cadre de son PGMR, la MRC de Témiscouata a ciblé quatre (4) orientations stratégiques qui sont les suivantes :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles;
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire;
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales;
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation.

OBJECTIFS TERRITORIAUX VISÉS

La MRC de Témiscouata a fixé différents objectifs pour répondre aux orientations stratégiques prises.

- D'ici 2027 - Réduire à 450 kg/hab./an la quantité globale de matières éliminées;
 - Réduire à 250 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur résidentiel (moins 9 %);
 - Réduire à 125 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur ICI;
 - Réduire à 75 kg/hab./an la quantité de matières éliminées du secteur CRD;
- D'ici 2030 - Valoriser 60 % des résidus verts et des résidus alimentaires;
- D'ici 2025 - Valoriser 100 % des boues d'installation septiques et municipales;
- D'ici 2027 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
- D'ici 2028 - Mettre en valeur ou recycler 75 % des textiles qui peuvent l'être.

Orientation n°1 Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

Mesure n°1-1

Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services

Description

Une multitude de services sont déjà accessibles aux différents utilisateurs afin de leur permettre de gérer leurs matières résiduelles. Il est primordial que les informations sur leur fonctionnement soient relayées régulièrement et de diverses manières afin de toucher le plus de gens possible tout en essayant de les impliquer dans les gestes quotidiens de tri à la source.

La communication de proximité devra être privilégiée pour toucher davantage les citoyens et tenter de les mobiliser dans l'utilisation de ces services.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Réaliser une campagne d'information régionale sur l'ensemble des moyens existants pour détourner les matières de l'enfouissement (RIDT) | 2024 |
| ○ Mettre à jour régulièrement le site web de la RIDT (RIDT) et avoir au moins un lien cliquable direct sur les sites web de toutes les municipalités de la MRC de Témiscouata (municipalités) pour qu'ils disposent d'informations à jour | En continu |
| ○ Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apport volontaire, dépôts et écocentres à proximité par diverses publications (journaux régionaux et site web (RIDT), bulletins municipaux et page Facebook (municipalités) | 2024 et suivantes |
| ○ Expliquer et promouvoir les services disponibles en lien avec la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la région (RIDT) | 2024 et suivantes |
| ○ Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions, notamment lors d'évènements communautaires (RIDT) | 2025 et suivantes |
| ○ Assurer une présence régulière et pertinente de la RIDT sur les médias sociaux et transmettre l'information aux municipalités pour qu'elles les relaient | En continu |
| ○ Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier par la population pour favoriser la réutilisation des biens et textiles (RIDT) | 2025 et suivantes |
| ○ Sensibiliser les propriétaires d'installation septique à une saine gestion de leur système par l'envoi d'une communication ciblée (RIDT) | 2026 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD



Mesure n°1-1

Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et municipalités

Collaborateurs

Organismes communautaires du milieu

Budgets prévisionnels

2024 : 20 000 \$

2025 : 20 000 \$

2026 : 20 000 \$

2027 : 15 000 \$

2028 : 15 000 \$

2029 : 15 000 \$

2030 : 15 000 \$

2031 : 15 000 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de sites web municipaux ayant un lien vers le site de la RIDT (cible : 19)

Nombre d'articles publiés dans les bulletins municipaux ou régionaux ayant un lien avec les services (cible : 50 articles/an)

Nombre de participation à des événements sur le territoire (cible : 10 événements/an)

Mesure n°1-2

Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs

Description

Encore peu de gens dans la population sont au fait des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles. Cela a généralement pour conséquence une démobilité dans l'utilisation des services ou bien le fait de poser des gestes sans en comprendre la nécessité réelle.

Du côté des municipalités, il est parfois difficile de trouver les informations pertinentes à diffuser dans leurs communications.

Par la diffusion d'informations précises et de données réelles directement associées à la région du Témiscouata, la RIDT souhaite que les utilisateurs se rendent compte de l'impact concret des gestes qu'ils doivent poser et de leur bénéfice.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Diffuser aux municipalités un bulletin mensuel sur les communications à privilégier en GMR | 2024 et suivantes |
| ○ Mettre à disposition une variété d'articles sur le site web de la RIDT | 2024 et suivantes |
| ○ Réaliser et diffuser de courtes vidéos sur la GMR et les services disponibles | 2025 |
| ○ Mettre de l'avant différents moments dans l'année propice à la sensibilisation de la population (SQRD, Jour de la Terre, Journée mondiale du recyclage, de l'environnement, etc.) | 2025 |
| ○ Rédiger et diffuser différents rapports sur la gestion des matières résiduelles (rapport annuel PGMR, coûts des services et performances, ...) | 2024 et suivantes |
| ○ Participer à la diffusion des éléments de communication produits par Recyc-Québec, Éco-Entreprise Québec, l'AQRCB ou les autres organismes de gestion désignés pour des produits sous REP | 2025 et suivantes |
| ○ Aviser par courrier les utilisateurs concernés de situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger | 2025 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°1-2

Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Municipalités, partenaires ou fournisseurs de services

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne

2025 : 7 500 \$

2026 : à l'interne

2027 : à l'interne

2028 : à l'interne

2029 : à l'interne

2030 : à l'interne

2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de publications du bulletin d'informations aux municipalités (cible : 10 à 12 bulletins/an)

Nombre d'éléments de communication disponibles (articles et vidéos) sur le site web de la RIDT (cible : 10 nouveaux/an)

Nombre de courriers envoyés aux utilisateurs pour les suivis de collecte (cible : lorsque que nécessaire)

Mesure n°1-3

Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques

Description

Afin d'éviter les impacts de la mise en place d'une collecte spécifique des matières organiques en porte-à-porte dans le Témiscouata (émissions importantes de GES et coûts élevés), la région a fait le choix de favoriser la gestion in-situ par les utilisateurs, en complément avec les autres services existants (points d'apports volontaires et dépôts municipaux).

Ce changement d'habitude important dans le mode de gestion des matières organiques doit être soutenu par des activités de sensibilisation régulières et dans chaque milieu pour que les gens se sentent concernés. La simplicité des gestes à poser devra être mise de l'avant notamment pour l'herbicyclage et le compostage domestique.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Organiser au moins une activité de sensibilisation à la gestion in-situ des matières organiques dans chacune des municipalités au profit des citoyens et ICI assimilables | 2024 et suivantes |
| ○ Effectuer la promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage | 2025 et suivantes |
| ○ Mettre à disposition de la population des trucs et astuces et des plans (sur le site web) ainsi que du bois réutilisable (dans les écocentres) afin de pouvoir construire des composteurs en bois adaptés à leur besoins | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser un outil de communication qui expliquera simplement les moyens existants pour chaque type de matière, en priorisant les 3RV-E | 2025 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Municipalités et organismes communautaires du milieu

Budgets prévisionnels

2024 : 9 000 \$	2027 : 9 000 \$
2025 : 19 000 \$	2028 : 9 000 \$
2026 : 9 000 \$	2029 : 9 000 \$
	2030 : 9 000 \$
	2031 : 9 000 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre d'activités de sensibilisation et de participants (cible : 19 activités/an)

Nombre de communications faisant la promotion de la gestion in-situ des matières organiques (cible : 6 publications/an)

Mesure n°1-4

Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours

Description

La prise de conscience de l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles débute dès le plus jeune âge et les actions se poursuivent alors plus facilement à la maison et dans la vie quotidienne. Déjà plusieurs écoles du territoire posent des actions concrètes en ce sens mais chacune de leur côté.

L'embauche d'un agent de sensibilisation scolaire par la RIDT permettra de créer différents ateliers éducatifs sur la GMR pour le bénéfice des élèves. Ce programme éducatif pourra être bonifié avec l'offre d'autres organismes liés au développement durable (eau, forêt, énergie, etc.) avec pour objectif de faciliter le suivi des activités par le personnel enseignant.

Les installations du lieu d'enfouissement et de l'écocentre de Dégelis pourront être visitées par des groupes scolaires.

En fonction des besoins, la RIDT pourra accompagner la réalisation des idées et projets scolaires en lien avec la gestion des matières résiduelles. La diffusion de ses idées et résultats à l'ensemble des écoles du territoire permettra d'en augmenter les impacts.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Effectuer une tournée annuelle des établissements scolaires en passant au moins une fois dans chaque milieu et dans les camps de jours intéressés | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser des partenariats avec des organisations environnementales qui souhaitent effectuer de la sensibilisation scolaire et le Centre de Service Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs | 2025 |
| ○ Soutenir techniquement les projets scolaires en GMR (accompagnement, matériel récupéré, ...) | 2026 |
| ○ Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension | 2025 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°1-4	
Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	Collaborateurs Centre de service scolaire, municipalités et organismes du milieu.
Budgets prévisionnels 2024 : 0 \$ 2025 : 10 000 \$ 2026 : 15 000 \$	2027 : 15 000 \$ 2028 : 15 000 \$ 2029 : 15 000 \$ 2030 : 15 000 \$ 2031 : 15 000 \$
Résultats attendus et indicateurs de suivi	
Nombre de classes visitées et d'élèves sensibilisés (cible : 20 classes et 500 élèves/an).	
Nombre d'ateliers éducatifs disponibles (cible : 3 nouveaux/an).	
Nombre de visites des installations (cible : 3 visites/an).	

Mesure n°1-5

Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières

Description

Bien que les ICI ne soient pas les plus importants générateurs de matières résiduelles dans la région, il a été constaté que le taux global de valorisation dans ce secteur est assez bas (29 %). Bien souvent, par manque d'information ou de temps, des mesures ou des changements d'habitude simples ne sont pas mis en place pour le bon tri des matières ou encore mieux, pour éviter d'avoir à gérer ces matières.

Un agent de sensibilisation et d'accompagnement de la RIDT se rendra directement dans les entreprises concernées afin de faire le point sur leur fonctionnement et pour les orienter vers les bonnes solutions à mettre en œuvre. En recueillant ces informations, les expériences des uns serviront d'exemples pour les autres afin de dupliquer les bons coups dans la région de manière simple. Certains secteurs d'activités comme les milieux agricoles et acéricoles seront interpellés par le biais de leurs organisations syndicales qui disposent des coordonnées nécessaires.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires | 2025 et suivantes |
| ○ Mettre de l'avant les initiatives et les bons coups provenant des ICI en GMR | 2025 et suivantes |
| ○ Collaborer avec les organismes de développement économique de la MRC afin d'intégrer la saine gestion des matières résiduelles dans les informations fournies aux entrepreneurs | 2025 et suivantes |
| ○ Instaurer un système permettant aux ICI qui ont des matériaux ou du matériel à donner de les mettre à disposition gratuitement des citoyens en les regroupant dans les écocentres | 2025 et suivantes |
| ○ Interpeller les producteurs agricoles et acéricoles, en collaboration avec l'UPA et AgriRÉCUP, pour les sensibiliser au fonctionnement de la nouvelle REP et aux services disponibles | 2024 |
| ○ Assister les différents intervenants liés à l'économie circulaire pour en faire la promotion auprès des ICI | 2025 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°1-5	
Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	Collaborateurs SADC et tables régionales d'experts UPA, AgriRÉCUP
Budgets prévisionnels 2024 : à l'interne 2025 : 5 000 \$ 2026 : 5 000 \$	2027 : 5 000 \$ 2028 : 5 000 \$ 2029 : 5 000 \$ 2030 : 5 000 \$ 2031 : 5 000 \$
Résultats attendus et indicateurs de suivi	
Nombre de rencontres avec les entreprises (cible : 50 rencontres/an).	
Nombre de publications visant les ICI (cible : 10 publications/an).	
Nombre de rencontres avec les organisations syndicales du milieu agricole et acéricole (cible : 2 rencontres/an).	

Mesure n°1-6

Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri

Description

De nombreux organismes proposent des événements ou des activités qui regroupent les citoyens de la région pour diverses occasions. Ces événements peuvent être un moment privilégié pour informer les gens sur des sujets comme la lutte au gaspillage alimentaire, le Zéro déchets ou simplement pour leur rappeler les bonnes habitudes de tri.

Le Témiscouata est aussi une région touristique où de nombreux visiteurs font escale, que ce soit pour faire des activités de plein air ou pour occuper des résidences saisonnières. Durant leur séjour, ils doivent pouvoir participer adéquatement à la gestion des matières résiduelles en ayant des consignes claires sur les bons gestes à poser.

La RIDT, grâce à différents moyens et à son personnel, pourra effectuer de la sensibilisation grâce à des collaborations lors des événements ou par le partage d'outils avec une multitude d'acteurs qui reçoivent ces utilisateurs.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Mettre à disposition un kiosque mobile d'information pour les événements | 2026 |
| ○ Fournir un modèle d'affichage clair des consignes de tri à installer à proximité des contenants lors des événements ou dans les gîtes ou locations à court terme | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser un outil de sensibilisation pour les utilisateurs des territoires publics pour mieux disposer de leurs matières résiduelles | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser des activités avec des organismes pour effectuer la promotion de la lutte au gaspillage alimentaire ou du concept Zéro Déchets par la population | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser des ateliers avec des organismes visant la réparation d'objets, leur réutilisation ou leur prêt par la population | 2025 et suivantes |
| ○ Mettre de l'avant les services de prêt de vaisselle réutilisable de la RIDT et/ou l'utilisation de vaisselle compostable à la place du styromousse lors d'activités publiques ou privées | 2025 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

<p>Mesure n°1-6 Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri</p>	
<p>Mise en œuvre de la mesure</p>	
<p>Responsables RIDT</p>	<p>Collaborateurs Municipalités, organismes du milieu, Chambre de commerce, ZEC Owen et propriétaires de locatifs court terme.</p>
<p>Budgets prévisionnels 2024 : 0 \$ 2025 : 4 500 \$ 2026 : 7 500 \$</p>	<p>2027 : 1 500 \$ 2028 : 1 500 \$ 2029 : 1 500 \$ 2030 : 1 500 \$ 2031 : 1 500 \$</p>
<p>Résultats attendus et indicateurs de suivi Nombre de réservation pour le kiosque mobile d'information (cible : 6 réservations/an). Nombre d'activités de sensibilisation ou d'ateliers de réparation réalisés (cible : 4 ateliers/an). Nombre de prêts des Écokits de vaisselle réutilisable (cible : 40 boîtes prêtées/an). Nombre d'outils de communication produits et mis à disposition pour ce type de clientèle (cible : 3 outils/an).</p>	

Mesure n°1-7

Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Description

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition représentent encore une part importante du tonnage enfoui annuellement et ce, malgré les différents services existants pour éviter cette situation.

Afin de cibler directement les utilisateurs qui auront à gérer ce type de matières, la RIDT collaborera étroitement avec les municipalités pour transmettre de l'information lors de l'émission de permis.

En complément, la RIDT communiquera directement avec les entrepreneurs qui interviennent habituellement dans la région. Ils seront ciblés à partir des listes de clients utilisant déjà les services de la RIDT et ceux des fournisseurs de services.

Pour terminer, le document de sensibilisation et des affiches sur la gestion des CRD seront diffusés par la RIDT, notamment dans les quincailleries du territoire.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Dresser un portrait des possibilités alternatives à l'enfouissement pour ces matériaux (RIDT) | 2025 |
| ○ Élaborer et diffuser un document de sensibilisation et des affiches sur les CRD (RIDT) | 2025 |
| ○ Remettre le document au propriétaire lors de chaque émission de permis (municipalités) | 2025 et suivantes |
| ○ Envoyer le document de sensibilisation directement aux entrepreneurs (RIDT) | 2025 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et municipalités

Collaborateurs

Entrepreneurs en construction et quincailleries

Budgets prévisionnels

2024 : 0 \$

2025 : 4 000 \$

2026 : 500 \$

2027 : 500 \$

2028 : 500 \$

2029 : 500 \$

2030 : 500 \$

2031 : 500 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de document transmis aux entrepreneurs (cible : tous).

Nombre de document remis lors de l'émission des permis (cible : tous).

Nombre de quincailleries participant à la diffusion des informations (cible : 5 quincailleries).

Orientation n°2 Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

Mesure n°2-8

Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR

Description

Plusieurs services de proximité sont mis en œuvre par des organisations qui ont des moyens et des ressources limités, ce qui peut rendre précaire la poursuite de leurs activités liées à la gestion des matières résiduelles. Friperies, comptoirs de linge ou cuisines collectives sont des maillons importants pour voir à la réutilisation des vêtements, des biens usagés ou même pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la région. Malgré leur bonne volonté, plusieurs défis se posent à eux comme la nécessité d'augmenter les ventes de biens réutilisables, le manque de débouchés pour les surplus de textiles ou pour les matières endommagées.

De son côté, la RIDT constate que de nombreux biens ou matériaux de construction encore réutilisables sont apportés dans ses écocentres.

La RIDT effectuera de la concertation avec ces différents organismes afin de cibler des besoins précis pour les appuyer et verra à mettre en œuvre les différentes actions qui auront été identifiées et qui sont en lien avec elle.

De nouveaux services pourront être développés en bonifiant ce qui existe déjà (matériaux de construction avec la boutique-atelier) ou en collaborant avec la mise en place de nouvelle REP, par exemple.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières par la poursuite des collectes des invendus/surplus, le développement de nouveaux débouchés et la réalisation d'une campagne d'information pour favoriser l'achat de textiles et de biens usagés | 2025 |
| ○ Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire en faisant la promotion de leur activités et de favoriser les dons de nourriture pour leurs opérations | 2026 |
| ○ Favoriser la gestion des biens réutilisables déposés dans les écocentres par la boutique-atelier existante et y intégrer certains matériaux de construction réutilisables | 2024 et suivantes |
| ○ Améliorer ou mettre en place les services liés à l'entrée en vigueur des REP en s'assurant que leurs fonctionnements correspondent aux besoins de la région (nombre de points de dépôts, ajout de matières, diffusion des communications, etc.) | 2024 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD



Mesure n°2-8	
Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR	
Mise en œuvre de la mesure	
Responsables RIDT	Collaborateurs Organismes du milieu et organismes de gestion désignés des REP.
Budgets prévisionnels 2024 : 25 000 \$ 2025 : 35 000 \$ 2026 : 32 500 \$	2027 : 25 000 \$ 2028 : 25 000 \$ 2029 : 25 000 \$ 2030 : 25 000 \$ 2031 : 25 000 \$
Résultats attendus et indicateurs de suivi Nombre de rencontres avec les organismes (cible : 4 rencontres/an). Augmentation des tonnages de textiles récupérés (cible : + 10 %/an). Nombre de matériaux de construction détournée par la boutique-atelier (cible : 300 éléments/an). Réalisation d'une campagne d'information (cible : 1 campagne/an). Disponibilité des services sous REP dans la région.	

Mesure n°2-9

Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E

Description

La multiplication des initiatives dans le milieu pour mieux gérer les matières permet de créer une dynamique intéressante et sensibilise encore plus les utilisateurs car ils sont interpellés dans différents aspects de leur vie courante.

De plus, en ciblant une multitude de domaine hors foyers (restauration rapide, événements, territoires publics, parcs et bâtiments municipaux) et en facilitant l'utilisation des bonnes pratiques en GMR, la quantité de déchets collectés dans ces différents endroits devrait diminuer.

La RIDT et les municipalités joueront un rôle primordial pour favoriser ces initiatives que cela soit en prenant les devants pour diffuser de bonnes pratiques, en mettant à disposition du matériel ou encore par la mise en place des programmes d'aide pour en bénéficier. L'accompagnement et la diffusion des bons coups par la RIDT permettra d'augmenter le rayonnement de ces actions.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Développer des moyens pour éviter la mise aux déchets des matières compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide (promotion de l'utilisation de la vaisselle compostable et des écocits, mise en place d'ilots de tri identifiés dans les restaurants, campagne de sensibilisation sur le bon tri des matières spécifiques à la restauration rapide) (RIDT) | 2025 |
| ○ Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire grâce aux interventions effectuées par l'agent de sensibilisation et d'accompagnement qui sera embauché (RIDT) | 2025 et suivantes |
| ○ Mettre en place des programmes de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage (municipalités) | 2026 |
| ○ Ajouter un conteneur pour les textiles usagés au dépôt municipal des municipalités non desservie directement par un comptoir de linge (RIDT car supervise les dépôts municipaux) | 2025 |
| ○ Mettre en place des îlots de tri hors foyer avec l'affichage de consignes claires et mettre à disposition de la vaisselle réutilisable ou compostable dans les installations municipales, les campings ou autres sites hors foyers (municipalités) | 2026 |
| ○ Sensibiliser les responsables des territoires publics (ZEC Owen et SÉPAQ) à la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour leurs utilisateurs (RIDT) | 2026 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°2-9

Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

Municipalités et RIDT

Collaborateurs

ZEC Owen, SÉPAQ

Organismes communautaires ou promoteurs d'évènements
Restaurants.

Budgets prévisionnels

2024 : 0 \$

2025 : 15 000 \$

2026 : 20 000 \$

2027 : à l'interne

2028 : à l'interne

2029 : à l'interne

2030 : à l'interne

2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de restaurants rapides/cantines participant aux initiatives (cible : 8 restaurants rapides).

Nombre d'évènements participant aux initiatives (cible : 4 évènements/an).

Nombre de municipalités ayant un programme de subvention ou un incitatif (cible : 19 municipalités).

Nombre de conteneurs supplémentaires pour les textiles installés (cible : 7 conteneurs).

Mesure n°2-10

Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte

Description

Afin de s'assurer que tous les utilisateurs puissent bien trier leurs matières recyclables et leurs matières organiques, il est essentiel que tous puissent bénéficier gratuitement du matériel adéquat, en quantité suffisante pour leurs besoins.

Chaque municipalité mettra à disposition gratuitement les contenants nécessaires pour ces matières. Les contenants à déchets resteront à la charge et sous la responsabilité de chaque utilisateur.

La RIDT s'assurera de l'uniformité et de la conformité de ceux-ci en regroupant les besoins municipaux et en régionalisant l'approvisionnement pour ces contenants. La signalisation pour les consignes de tri sera aussi uniformisée.

Les utilisateurs seront avisés des meilleures pratiques d'utilisation pour leurs contenants ou des choses à modifier si des problématiques sont identifiées lors des collectes.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Mettre à disposition des contenants de collecte pour le recyclage et les matières organiques pour tous les types d'utilisateurs (citoyens, multi-logements, ICI, etc.) ainsi que des équipements de compostage domestique (municipalités) | 2024 et suivantes |
| ○ Envoyer un courrier à chaque propriétaire de conteneurs pour l'aviser des règles de conformité et d'utilisation ainsi que des consignes de tri et responsabilité en cas de non-respect (RIDT) | 2024 |
| ○ Réaliser et apposer un autocollant spécifique pour les consignes de tri sur tous les conteneurs à chargement avant (RIDT), pour informer notamment sur l'interdiction de déposer des CRD. | 2024 |
| ○ Documenter et diffuser les différents moyens de verrouiller l'accès aux contenants de collecte, sans en empêcher la collecte (RIDT), pour éviter les dépôts non autorisés | 2024 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°2-10

Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

Municipalités et RIDT

Collaborateurs

Budgets prévisionnels

2024 : 5 000 \$

2025 : à l'interne

2026 : à l'interne

2027 : à l'interne

2028 : à l'interne

2029 : à l'interne

2030 : à l'interne

2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Installation systématique d'autocollants sur les conteneurs à chargement avant collectés par les services de la RIDT.

Nombre de courriers d'information transmis aux utilisateurs (cible : au besoin).

Nombre de municipalités mettant à disposition gratuitement des contenants (cible : 19 municipalités).

Mesure n°2-11

Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR

Description

La multitude de moyens de communication et d'actions à mener impose une concertation des intervenants à plusieurs échelles. Que cela soit avec les municipalités, les organismes du milieu ou à un niveau plus régional, l'échange d'informations et la collaboration sur certains projets sera primordial.

Pour la gestion des matières résiduelles, la RIDT servira de courroie de transmissions au Témiscouata avec les différents intervenants. La table des officiers municipaux (direction générale de chaque municipalité de la MRC) servira aussi de tribune pour faire le point sur l'avancement des mesures prévues, en complément du comité de suivi PGMR qui sera mis en place.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelle, y compris avec le Nouveau-Brunswick | 2024 et suivantes |
| ○ Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu | 2025 et suivantes |
| ○ Effectuer des suivis réguliers à la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata | 2024 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Direction générale des municipalités et gestionnaires en GMR de l'Est-du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Participer aux rencontres de la table des officiers municipaux.

Participer aux rencontres du comité Bas-St-Laurent en GMR.

Participer à des rencontres avec les organismes communautaires sur la GMR (cible : 4 rencontres/an).

Orientation n°3 Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

Mesure n°3-12

Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services

Description

De nombreuses données quantitatives sont recueillies au travers des services rendus mais il est aussi important de connaître les commentaires des utilisateurs en lien avec les services en GMR sur le territoire pour avoir une vision plus qualitative.

Le compostage domestique et la gestion in-situ étant les manières choisies pour gérer les matières organiques, il est aussi nécessaire de voir comment les citoyens gèrent ce type de matières chez eux.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire, principalement en lien avec la gestion des matières organiques | 2025 |
| ○ Recueillir les commentaires sur l'utilisation des services lors de différentes activités de sensibilisation | 2025 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Municipalités

Budgets prévisionnels

2024 : 0 \$
2025 : 5 000 \$
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de foyers sondés sur leurs habitudes en GMR (cible : 1 000 foyers soit environ 10 % des unités d'occupation).

Mesure n°3-13

Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT

Description

Afin d'améliorer la qualité des services et d'évaluer quels peuvent être les ajustements à apporter, le suivi des réclamations et les solutions apportées aux problèmes doivent être compilées adéquatement.

Les réclamations reçues par la RIDT, et transmises aux fournisseurs, seront colligées dans un système informatique qui permettra d'en faire des synthèses plus facilement.

D'un autre côté les fournisseurs alimenteront la RIDT avec les problèmes rencontrés lors des opérations. Les systèmes de suivi électronique dans les camions et les caméras embarquées permettront de mieux cibler les endroits où il faut accentuer la sensibilisation ou ceux où des problèmes de contenants ou de tri doivent être réglés.

Par exemple, dès qu'un chauffeur constatera la présence de bois ou de matériaux de construction dans un bac roulant ou un conteneur, il pourra le signaler aussitôt ce qui renseignera la RIDT avec les coordonnées GPS et une photo du problème. Les suivis nécessaires seront faits par la RIDT pour informer l'utilisateur concerné.

Pistes d'actions

- Bonifier le système actuel de suivi des réclamations pour faciliter les compilations
- Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte

Années de réalisation

2025

2025 et suivantes

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : 0 \$
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Mise en place d'un système informatique de compilation des réclamations.

Envoi d'un courrier d'information aux utilisateurs faisant l'objet d'un signalement par un fournisseur de service.

Mesure n°3-14

Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte

Description

Les outils de suivis de collecte vont devenir indispensables pour améliorer la qualité des matières collectées et la sensibilisation en ciblant les endroits où des ajustements doivent être posés. Ils permettront aussi de s'assurer de la conformité des contenants de collecte ou de vérifier certaines situations en cas de bris.

Pour s'assurer d'un accès uniforme et facile aux données, la RIDT va intégrer dans ses appels d'offre l'obligation de disposer d'outils précis. Les chauffeurs devront aussi utiliser adéquatement et systématiquement les systèmes installés.

Lors de la refonte des règlements municipaux sur la collecte, il faudra s'assurer que ces outils puissent être utilisés pour l'application des différentes règles.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|------|
| ○ Intégrer systématiquement dans les contrats de collecte les outils tels que GPS, plateforme web, prise de photo géolocalisée et enregistrement vidéo sur support consultable (RIDT) | 2024 |
| ○ Intégrer l'utilisation de ces moyens de suivis de collecte pour l'application des règlements municipaux (municipalités) | 2024 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et municipalités

Collaborateurs

Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne

2025 : 0 \$

2026 : 0 \$

2027 : 0 \$

2028 : 0 \$

2029 : 0 \$

2030 : 0 \$

2031 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Installation des systèmes de suivi dans tous les camions de collecte intervenant sur le territoire.

Nombre de règlements municipaux intégrant l'utilisation des systèmes de suivi (cible : 19 règlements municipaux).

Mesure n°3-15

Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis

Description

Le type et la proportion des matières enfouies réellement au lieu d'enfouissement régional de la RIDT sont des données très importantes à connaître. En effet, ces informations permettront de savoir encore plus exactement les efforts qui doivent être faits et quels pourraient être les services à ajouter/bonifier pour éviter l'enfouissement de certaines matières.

Une étude de caractérisation complète des ordures ménagères déchargées au LET fournira des données statistiques intéressantes. En complément, et pour voir l'évolution saison après saison, l'opérateur du lieu d'enfouissement documentera avec des photos tous les déchargements effectués à certaines périodes de l'année. Ces informations seront analysées par la suite.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Photographier régulièrement les apports au LET pour dresser un portrait réel des besoins de détournement ○ Réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères à destination, au LET de Dégelis | <p>2024 et suivantes</p> <p>2025</p> |
|--|--------------------------------------|

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : 30 000 \$
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réalisation d'une étude de caractérisation.

Documenter, par des photos, les matières déchargées au LET (cible : 50 déchargements/saison).

Mesure n°3-16

Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport

Description

La collecte et le transport des matières résiduelles représentent une part importante des activités sur le territoire, que cela soit en termes de services aux citoyens et aux ICI, de coûts mais aussi par les grandes distances parcourues pour couvrir les municipalités. Le nombre de fournisseurs capables de rendre ce service est de moins en moins nombreux dans la région et il est nécessaire d'éviter d'en arriver à une situation de monopole pour ce service essentiel.

De nombreuses opérations pourraient aussi être optimisées pour réduire les distances parcourues, améliorer les bilans d'émission de GES, etc.

La RIDT effectuera différentes analyses pour améliorer la collecte, le chargement des matériaux tout en essayant de rationaliser ces collectes. Cela passera notamment par la réduction de la fréquence de collecte des bacs roulants durant la période hivernale et par la réalisation d'une étude d'internalisation des services de collecte et de transport des matières résiduelles.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|--------------|
| ○ Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne.
Suite à l'étude, et si la RIDT en fait le choix, il faudra débiter le processus d'acquisition de camions, de recrutement de personnel et de mise en œuvre de la collecte d'ici 2026 | 2024
2025 |
| Les coûts de mise en œuvre d'une éventuelle collecte en régie seront à déterminer avec l'étude | |
| ○ Documenter les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues | 2025 |
| ○ Réduire la fréquence de collecte des bacs roulants à déchets pendant la période froide | 2025 |
| ○ Répertorier, analyser et viser à réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR | 2026 |
| ○ Optimiser des moyens de chargement dans les écocentres et les dépôts municipaux | 2025 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°3-16

Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Municipalités et partenaires ou fournisseurs de services

Budgets prévisionnels

2024 : 65 000 \$

2025 : à l'interne

2026 : 10 000 \$

2027 : 0 \$

2028 : 0 \$

2029 : 0 \$

2030 : 0 \$

2031 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réduction de la fréquence de collecte des bacs roulants à déchets durant la période froide.

Réalisation d'une étude sur l'internalisation du service de collecte et de transport des matières résiduelles.

Mesure n°3-17

Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis

Description

La majorité des matériaux recueillis dans les installations de la RIDT sont par la suite envoyés à l'extérieur de la MRC pour être triés et valorisés. De plus, beaucoup de matières enfouies pourraient être triées en amont si elles disposaient de débouchés intéressants.

La RIDT essaiera de trouver des solutions pour diverses matières actuellement enfouies. En fonction des débouchés, elle modifiera aussi ses consignes pour mieux trier les CRD recueillis, multiplier les débouchés et améliorer leur taux de valorisation. Plusieurs analyses seront faites pour assurer des opérations efficaces au LET comme l'approvisionnement en matériel de recouvrement, la gestion du lixiviat en évitant le rejet au réseau d'égout ou le torchage des biogaz.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés comme le textile usé/non réutilisable ou certaines matières des scieries avec les bâches de plastiques tissées et les attaches-paquets en nylon, etc. | 2025 et suivantes |
| ○ Améliorer le tri des CRD dans les écocentres en effectuant plus de séparation de matières (bois séparé en Q1, Q2 et Q3, gypse, bardeaux d'asphalte, verre, etc.) | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser une étude sur la valorisation du bois de CRD dans la région afin de documenter le potentiel et les coûts pour l'effectuer directement. En fonction des résultats, mettre en œuvre les solutions proposées au niveau de la MRC ou au niveau régional. | 2024 et suivantes |
| ○ Comblir les besoins en matériel alternatif de recouvrement journalier pour le LET | 2025 |
| ○ Réaliser une étude pour la gestion du lixiviat du LET grâce à une plantation de saule osier | 2024 |
| ○ Assurer une gestion cohérente et à moindre coût des biogaz émis par le LET | 2025 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°3-17

Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT

Collaborateurs

Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : 15 000 \$

2025 : à l'interne

2026 : à l'interne

2027 : à l'interne

2028 : à l'interne

2029 : à l'interne

2030 : à l'interne

2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Besoins en matériel de recouvrement alternatif comblés pour le LET.

Ajout de catégories de tri pour des matières actuellement enfouies (cible : 3 matières supplémentaires).

Ajout de catégories de tri pour les CRD actuellement acceptés aux écocentres (cible : 2 matières triées séparément en plus).

Mesure n°3-18

Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Description

Les différentes infrastructures de tri doivent être facilement accessibles et bien identifiées pour permettre aux utilisateurs de participer adéquatement en connaissant facilement les consignes à suivre.

L'ajout d'espace de tri, la simplification de l'accès pour les ICI / entrepreneurs en construction et la mise à jour des affichages dans les écocentres devraient permettre d'améliorer l'expérience-client des utilisateurs et assurera certainement une amélioration de la qualité et des quantités des matières déposées.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Ajouter des espaces de tri supplémentaires pour mieux séparer les CRD dans les écocentres, en fonction des débouchés (RIDT) | 2024 et suivantes |
| ○ Ajouter des espaces de réemploi directement dans les écocentres pour y déposer du bois de CRD et certaines pièces en métal afin que les utilisateurs puissent en bénéficier facilement | 2025 et suivantes |
| ○ Conserver et finaliser les dalles de béton dans les écocentres afin que les matières déposées, notamment les CRD, restent de bonne qualité et ne soit pas mélangées avec du gravier (RIDT) | 2024 |
| ○ Offrir un accès simplifié et gratuit aux ICI et aux entrepreneurs en construction dans les éco-centres, comme c'est le cas actuellement pour les citoyens (RIDT) | 2025 |
| ○ Renouveler l'affichage dans les installations de la RIDT (RIDT) | 2024 |
| ○ Assurer l'entretien et l'accès aux dépôts municipaux toute l'année (municipalités) | 2024 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°3-18

Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et municipalités

Collaborateurs

Partenaires ou fournisseurs de services.

Budgets prévisionnels

2024 : 20 000 \$

2025 : à l'interne

2026 : à l'interne

2027 : à l'interne

2028 : à l'interne

2029 : à l'interne

2030 : à l'interne

2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Affichage renouvelé dans les 4 écocentres.

Ajout d'espace de tri pour les CRD dans les écocentres (cible : 2 matières triées séparément en plus).

Orientation n°4 Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

Mesure n°4-19

Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR

Description

La mise à disposition de services simples d'utilisation ainsi que la sensibilisation des utilisateurs sont les premières étapes pour s'assurer que la gestion des matières résiduelles soit bien faite. Pour que les objectifs fixés dans le PGMR soient atteints, et que la quantité de matières enfouies diminue, l'ajout de mesures coercitives est nécessaire.

Les municipalités verront à mettre à jour, de manière uniforme, leur réglementation sur la gestion des matières résiduelles en fonction des orientations données par la RIDT.

Le système de tarification de services municipaux en GMR sera revu pour aller vers le principe d'utilisateur-payeur.

Plusieurs autres mesures structurantes seront mises en œuvre pour éviter l'enfouissement des matières organiques ou des CRD comme l'interdiction pour ces matières d'être déposées à la collecte des déchets et l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction, rénovation ou démolition.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri (municipalités) | 2024 |
| ○ Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur (municipalités) | 2025 |
| ○ Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières à la collecte des déchets, notamment les CRD (municipalités) | 2024 |
| ○ Autoriser le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole et maintenir la valorisation des boues des stations d'épuration des eaux (municipalités) | 2025 |
| ○ Maintenir l'obligation de valorisation des boues de fosses septiques dans le contrat avec l'entrepreneur (RIDT) | 2025 |
| ○ Intégrer aux permis de construction l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD (municipalités) | 2025 |
| ○ Créer une application mobile pour permettre aux citoyens d'identifier et de localiser les dépôts sauvages (RIDT) et contraindre les propriétaires à leur nettoyage (municipalités) | 2026 et suivantes |
| ○ Appliquer la réglementation de manière soutenue et coercitive (municipalités) | 2025 et suivantes |
| ○ Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions (RIDT) | 2025 |
| ○ Mettre en œuvre le droit de regard sur l'enfouissement (MRC de Témiscouata) | 2025 |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Mesure n°4-19

Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

Municipalités, MRC de Témiscouata et RIDT

Collaborateurs

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre de municipalités ayant adopté un nouveau règlement de gestion des matières résiduelles (cible : 19 municipalités).

Nombre de municipalités ayant adopté une tarification de service incitative (cible : 19 municipalités).

Nombre de municipalités intégrant l'obligation de voir à la valorisation des résidus de CRD (cible : 19 municipalités).

Nombre de dépôts sauvages identifiés et de démarches de nettoyage engagée (cible : 4 dépôts /an).

Mesure n°4-20

Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles

Description

Afin de favoriser la réduction à la source ou simplement pour mieux gérer les matières résiduelles chez différents types d'utilisateurs, il est pertinent d'ajouter certains incitatifs comme des politiques ou des programmes d'aide.

La RIDT verra donc à colliger diverses informations et les vulgariser pour faciliter la mise en place de certaines mesures dans les municipalités ou dans les ICI qui le souhaiteraient.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Développer un guide pour l'approvisionnement responsable et le diffuser aux municipalités et autres ICI pertinents (RIDT) | 2026 |
| ○ Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les événements (RIDT) | 2026 |
| ○ Adopter une politique sur la saine gestion des matières résiduelles applicables aux utilisateurs d'installations municipales lors des opérations régulières, des locations de salle ou d'événements (municipalités) | 2025 et suivantes |
| ○ Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR sur le territoire (RIDT) | 2026 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mesure n°4-20

Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et municipalités

Collaborateurs

Organismes communautaires du milieu et ICI

Budgets prévisionnels

2024 : 0 \$

2025 : à l'interne

2026 : 15 000 \$

2027 : 5 000 \$

2028 : 5 000 \$

2029 : 5 000 \$

2030 : 5 000 \$

2031 : 5 000 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Nombre d'installations municipales visées par des politiques de saine gestion des matières résiduelles (cible : 10 installations/an).

Nombre de municipalités mettant à disposition du matériel réutilisable et des contenants de tri pour les rassemblements et les événements (cible : 19 municipalités).

Nombre de projets soumis pour bénéficier du budget participatif (cible : 5 projets/an).

Mesure n°4-21

Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR

Description

La mise en œuvre du PGMR s'étend sur une période de 7 années (2024-2031), il est donc tout aussi important de suivre l'évolution des mesures que de rendre compte aux élus des avancements.

En participant à différents comités ou tables et en publiant régulièrement des informations et données pour le suivi du PGMR, la RIDT pourra tenir au courant les différentes personnes impliquées dans le processus.

Pistes d'actions

Années de réalisation

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Organiser des rencontres régulières du comité de suivi du PGMR (MRC de Témiscouata) | 2024 |
| ○ Produire un document de suivi annuel pour les services de la RIDT (RIDT) | 2025 et suivantes |
| ○ Réaliser une revue de presse trimestrielle du domaine de la GMR au Québec ou ailleurs (RIDT) | 2025 et suivantes |
| ○ Alimenter en informations diverses rencontres ou comités (RIDT) | 2024 et suivantes |

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 70 % de la matière organique en 2030

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions
- Construction, rénovation et démolition

Types de mesure

- Information, sensibilisation et éducation
- Services et infrastructures
- Règlements ou politiques
- Acquisition de connaissances

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

RIDT et MRC de Témiscouata

Collaborateurs

Budgets prévisionnels

2024 : à l'interne
2025 : à l'interne
2026 : à l'interne

2027 : à l'interne
2028 : à l'interne
2029 : à l'interne
2030 : à l'interne
2031 : à l'interne

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réaliser et diffuser aux élus une revue de presse sur la GMR (cible : 4 fois/an).

Réaliser et diffuser un document de suivi des services de la RIDT (cible : 1 fois/an).